



Liquidation de communauté

Par **Paola Calvin**, le 16/11/2016 à 19:03

Bonjour

Il y'a 8 ans j'ai acheté en commun un maison de 350 000 €. Mon ex mari a mis une somme en fond propre le reste à été financé par un crédit.

C'est lui qui réside dans dans la maison.

Il prétends qu'avec la baisse de l'immobilier, la maison ne vaut plus que 300 000€.

Comment va-être calculé sa récompense, étant donné que la communauté s'est appauvrie.

Je ne trouve aucun article mentionnant ce cas de figure.

Le Notaire ne semble pas tenir compte de cet appauvrissement.Est-ce normal?

Je vous remercie pour votre aide.